

A) Services pédagogiques

6.1 Calendrier scolaire – options congé du printemps

Après le rejet de la résolution originale (que le conseil d'administration approuve les options pour le congé du printemps des trois prochaines années 2020-2021, 2021-2022, 2011-2023, telles que présentées), et trois différents amendements, le conseil d'administration s'est entendu sur le quatrième amendement.

Résolution P – 2027-02-2020

Que le conseil d'administration approuve d'envoyer en consultation les options pour le congé du printemps des deux prochaines années (2020-2021 et 2021-2022), telles que présentées.

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Appuyée par : Patrick Gatien

Pour : 6

Contre : 1

Approuvée à la majorité